

Contrat Viande Ovine

Exemplaire 1/3 pour l'Adhérent.

Contrat d'engagement :

L'association a pour but de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes, de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable en fournissant de l'agneau et de la brebis, écologiquement sains et socialement équitables, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Les consommateurs pré financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent **partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

Les Contractants :

Le producteur

Audrey GAUDIN
Le Petit Montergon
49220 Brain sur Longuenée
07 48 77 52 67

Le consommateur adhérent de l'AMAP

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tél. :
Mail :

Ce Producteur certifié Bio « AB ».

Termes du contrat :

Il est proposé une fois par mois de l'agneau et de la brebis (certification biologique), prix au kilo voir tableau de commande sur AMAPJ

Il vous est demandé un engagement de réservation sur la période en remplissant le tableau dans AMAPJ

Le nombre de colis est libre.

Agneau	Brebis
Commande par ¼ ou ½ agneau emballé en morceau sous vide	Commande par paquet de 5 merguez ou 5 saucisses emballé sous vide

Une somme fixe vous sera demandée au moment de l'engagement et remise à la tutrice avec le présent contrat. Les chèques sont établis à l'ordre de Audrey GAUDIN.

Une régularisation sera effectuée à la livraison pour atteindre le montant réel de la commande.

Le producteur et/ou la tutrice seront présents pour la livraison **le mardi de 18h00 à 19h00 sous le préau de la MCL à Cantenay-Epinard.**

Les consommateurs qui seraient dans l'incapacité de venir prendre la livraison des produits commandés doivent s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne Amapienne ou non.

Résiliation du contrat :

Toute résiliation du présent contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau de l'AMAP Les Basses Vallées.

Signatures, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le : le producteur

Le consommateur

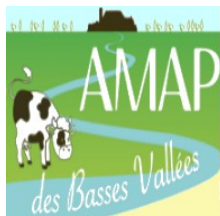
Contact de la tutrice :

Catherine Quinqueneau

jean-paul.quinqueneau@orange.fr

Mail : amap.bv@gmail.com

[Http://www.amap-bassesvallees.fr/](http://www.amap-bassesvallees.fr/)



Contrat Viande Ovine

Exemplaire 2/3 pour le Producteur

Contrat d'engagement :

L'association a pour but de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes, de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable en fournissant de l'agneau et de la brebis, écologiquement sains et socialement équitables, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Les consommateurs pré financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent **partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

Les Contractants :

Le producteur

Audrey GAUDIN
Le Petit Montergon
49220 Brain sur Longuenée
07 48 77 52 67

Le consommateur adhérent de l'AMAP

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tél. :
Mail :

Ce Producteur certifié Bio « AB »

Termes du contrat :

Il est proposé une fois par mois de l'agneau et de la brebis (certification biologique), prix au kilo voir tableau de commande sur AMAPJ

Il vous est demandé un engagement de réservation sur la période en remplissant le tableau dans AMAPJ.
Le nombre de colis est libre.

Agneau	Brebis
Commande par ¼ ou ½ emballé en morceau sous vide	Commande par paquet de 5 merguez ou 5 saucisses emballé sous vide

Une somme fixe vous sera demandée au moment de l'engagement et remise à la tutrice avec le présent contrat. Les chèques sont établis à l'ordre de Audrey GAUDIN.

Une régularisation sera effectuée à la livraison pour atteindre le montant réel de la commande.

Le producteur et/ou la tutrice seront présents pour la livraison **le mardi de 18h00 à 19h00 sous le préau de la MCL à Cantenay-Epinard.**

Les consommateurs qui seraient dans l'incapacité de venir prendre la livraison des produits commandés doivent s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne Amapienne ou non.

Résiliation du contrat :

Toute résiliation du présent contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau de l'AMAP Les Basses Vallées.

Signatures, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le : le producteur

Le consommateur

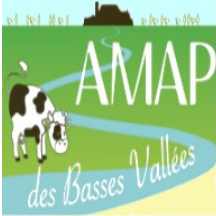
Contact de la tutrice :

Catherine Quinqueneau

jean-paul.quinqueneau@orange.fr

Mail : amap.bv@gmail.com

[Http://www.amap-bassesvallees.fr/](http://www.amap-bassesvallees.fr/)



Contrat Viande Ovine

Exemplaire 3/3 pour l'AMAP.

Contrat d'engagement :

L'association a pour but de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes, de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable en fournissant de l'agneau et de la brebis, écologiquement sains et socialement équitables, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Les consommateurs pré financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent **partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

Les Contractants :

Le producteur

Audrey GAUDIN
Le Petit Montergon
49220 Brain sur Longuenée
07 48 77 52 67

Ce Producteur certifié Bio « AB ».

Le consom'acteur adhérent de l'AMAP

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tél. :
Mail :

Termes du contrat :

Il est proposé une fois par mois de l'agneau et de la brebis (certification biologique), prix au kilo voir tableau de commande sur AMAPJ.

Il vous est demandé un engagement de réservation sur la période en remplissant le tableau dans AMAPJ.

Le nombre de colis est libre.

Agneau	Brebis
Commande par $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ emballé en morceau sous vide	Commande par paquet de 5 merguez ou 5 saucisses emballé sous vide

Une somme fixe vous sera demandée au moment de l'engagement et remise à la tutrice avec le présent contrat.

Les chèques sont établis à l'ordre de Audrey GAUDIN.

Une régularisation sera effectuée à la livraison pour atteindre le montant réel de la commande.

Le producteur et/ou la tutrice seront présents pour la livraison **le mardi de 18h00 à 19h00 sous le préau de la MCL à Cantenay-Epinard.**

Les consom'acteurs qui seraient dans l'incapacité de venir prendre la livraison des produits commandés doivent s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne Amapienne ou non.

Résiliation du contrat :

Toute résiliation du présent contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau de l'AMAP Les Basses Vallées.

Signatures, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le : le producteur

Le consom'acteur

Contact de la tutrice :

Catherine Quinqueneau

jean-paul.quinqueneau@orange.fr

Mail : amap.bv@gmail.com

[Http://www.amap-bassesvallees.fr/](http://www.amap-bassesvallees.fr/)